



**ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES**

**COMMUNIQUÉ de PRESSE**

**CP n° 20 du jeudi 28 novembre 2024**

## **Choc des savoirs : annulation de l'arrêté sur les groupes de niveau/besoin, une victoire syndicale**

Le Conseil d'État a annoncé aujourd'hui sa décision suite au recours déposé par la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques contre l'arrêté instaurant l'enseignement des mathématiques et du français en groupes de niveau/besoin au collège. C'est une victoire syndicale dans le cadre de l'opposition au mal nommé « choc des savoirs ».

Le Conseil d'État reconnaît la légitimité des organisations syndicales à agir, et rappelle au gouvernement qu'il ne pouvait pas procéder par arrêté pour modifier ainsi l'organisation du collège. Le gouvernement voudra certainement maintenir sa politique et prendre un décret suite à cette décision. La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques continue de s'opposer à la politique délétère du « choc des savoirs ». D'autres politiques éducatives sont possibles pour faire progresser les élèves, soutenir les équipes pédagogiques dans la prise en compte de l'hétérogénéité dans la classe. Il est encore temps d'en donner à l'École les moyens, l'organisation, en faisant réellement confiance à l'expertise professionnelle des personnels de l'Éducation nationale. Nous agissons pour démontrer qu'à rebours du « choc des savoirs », il est possible de concevoir une École dans laquelle les élèves apprennent ensemble et vivent ensemble.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques continuera d'agir avec les personnels pour d'autres politiques éducatives qui leur redonneront du pouvoir d'agir, qui redonneront du sens à leur travail.